



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB 28.04.2021

Numéro de publication: HR01-1005162990

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Fondation Homme et Nature, Paudex

Fondation Homme et Nature
c/o Thierry de Preux
Chemin des Peupliers 1 A
1094 Paudex

Fondation Homme et Nature, à Paudex, Chemin des Peupliers 1A, c/o Thierry de Preux, 1094 Paudex, CHE-253.796.930. Nouvelle fondation. Acte de fondation: 14.04.2021. But: La fondation a pour but d'encourager et de renforcer la compréhension des liens entre l'Homme et la Nature, notamment en favorisant l'observation et l'étude du milieu naturel et de son évolution. Elle encourage et favorise la connaissance de la nature par la réalisation de projets, notamment à but pédagogique, et par la mise en place d'une communication active. Dans le cadre des buts fixés, la fondation oeuvre sur l'ensemble du territoire suisse. La fondation pourra accomplir tous les actes se rapportant à son but, notamment: prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet; contracter tous emprunts et tous crédits; solliciter et recevoir tous biens ou subventions publics ou privés; avoir des activités et des établissements à l'étranger; conclure tous accords utiles avec des corporations de droit public ou des organismes privés. La fondation a un caractère de pure utilité publique; elle n'a pas de but lucratif et ne vise aucun gain. Ses bénéfices ne peuvent qu'augmenter sa fortune et ses pertes ne sont couvertes que par sa fortune. L'activité de la fondation dans le cadre de son but peut être précisée dans un règlement intérieur. Le fondateur se réserve le droit de modifier le but de la fondation aux conditions de l'article 86a du Code civil suisse. La modification du but de la fondation requiert toutefois l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Fondation. Membres du conseil de fondation avec signature individuelle: de Preux Thierry, de Sion, à Paudex, président, Posternak Michel, de Chêne-Bougeries, à Montreux, vice-président, et Hostettler Diane, de Rüschegg, à Romainmôtier-Envy, secrétaire, trésorière. Organe de révision: Fiduciaire Favre Révision SA (CHE-114.002.069), à Lausanne.

Registre journalier no 7955 du 23.04.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud